

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 26

Absents : 1

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 1

Votants : 27

- dont pour : 27

- dont contre : 0

- dont abstention : 0



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le douze avril à dix sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 6 avril 2018 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, BOISSE Sandrine, MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, TRON Jean-Michel, MASSE Roger, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

**EXCUSES** : FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ANDRE Michèle.

## Délibération n°2018/90

**OBJET : COMPETENCE TOURISME ; APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS A PASSER AVEC L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL « UBAYE TOURISME ».**

Le Conseil de communauté,

**VU** le Code du tourisme ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n° 2016/100 en date du 4 août 2016 de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) relative notamment au choix du statut juridique associatif de la structure chargée de la gestion de l'office de tourisme intercommunal ;

**CONSIDERANT** que la mise en œuvre opérationnelle de la compétence « promotion du tourisme » a été confiée par délégation à la structure associative dénommée « Ubaye Tourisme » le 1<sup>er</sup> octobre 2016 ;

**VU** la délibération n°2016/123 en date du 30 septembre 2016 de la CCVU autorisant le Président à signer la convention d'objectifs pluriannuelle d'une durée de trois ans liant l'office de tourisme intercommunal « Ubaye Tourisme » à la CCVU et de lui octroyer une avance sur subvention d'un montant de 250 000 € dans l'attente de l'approbation de la convention de moyens ;

**VU** la délibération n°2016/160 en date du 22 novembre 2016 de la CCVU approuvant la convention de moyens liant l'office de tourisme « Ubaye Tourisme » à la CCVU au titre de l'année 2016 ;

**VU** la délibération n°2016/161 en date du 22 novembre 2016 de la CCVU autorisant le versement d'une avance sur la subvention 2017 à hauteur de 900 000 € ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant fusion des communautés de communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) et « Ubaye Serre-Ponçon » (CCUSP) au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et création de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP) ;

**CONSIDERANT** que la CCVUSP se substitue à la CCVU pour la convention d'objectifs pluriannuelle qui court jusqu'en 2018 ;

**CONSIDERANT** la proposition de la Présidente d'établir une seule convention pour l'année 2018, définissant les objectifs et les moyens à mettre en place entre la CCVUSP et l'Office de Tourisme intercommunal « Ubaye Tourisme » ;

**VU** l'avis favorable de la Commission Tourisme du 3 Avril 2018 ;

**VU** le projet de convention d'objectifs et de moyens qui lui est présenté pour 2018 ;

Sur proposition de la Vice-Présidente de la politique touristique, lacs et montagne,  
Après délibéré,

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens liant l'office de tourisme « Ubaye Tourisme » à la CCVUSP,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de **2 219 427 €** à l'office de tourisme « Ubaye Tourisme », destinée à couvrir les salaires et charges de personnel et permettant également le financement des opérations de communication, de promotion et d'animation du **1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018**,
- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de **42 954 €** à l'office de tourisme « Ubaye Tourisme », destinée à couvrir les dépenses engendrées dans le cadre du programme PITER,
- **RAPPELLE** qu'une avance sur subvention d'un montant de **900 000 €** a déjà été octroyée par délibération n°2017/264 du 14 novembre 2017,
- **APPROUVE** le versement du solde de **1 362 381 €** selon l'échéancier suivant :
  - **200 000 €** le 25 de chaque mois de juin à novembre 2018
  - **119 427 €** le 25 décembre 2018,
  - **42 954 €** au fur et à mesure de la réalisation des dépenses engendrées dans le cadre du « PITERTerresMonViso ».
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à la signature de cette convention,
- **DIT** que les crédits ont été prévus à l'article 6574 du budget principal 2018 de la CCVUSP,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus  
 Pour extrait certifié conforme

La Présidente,  
 Mme Sophie VAGINAY.



